

Réflexions sur la préparation et la réalisation d'un programme d'action sur "Âge et travail"

On ne reviendra pas ici sur les raisons pour lesquelles la mise en place d'une vaste politique sur l'emploi des seniors s'impose sur notre pays et sur les difficultés qu'elle rencontrera même si un accord de principe existe aujourd'hui sur son intérêt. Elles ont été largement exposées dans les travaux du Conseil d'orientation des retraites et dans ceux du Conseil économique et social.

La présente note a, en revanche, pour objet de proposer des éléments de réflexion sur la préparation d'un programme d'action concerté sur ce sujet.

Des propositions ont été formulées par M. Bernard Quintreau à ce sujet. Elles ont donné lieu à une première réunion avec les partenaires sociaux au ministère de l'emploi et de la solidarité, le 2 avril 2002.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le schéma envisagé paraît pertinent aux membres du Conseil d'orientation des retraites. Ce dernier n'a certainement pas mission de piloter cette politique, mais il peut avoir un avis sur le processus permettant des avancées significatives dans un domaine qu'il juge essentiel pour les retraites.

I - Le rappel du schéma du rapport Quintreau¹

Le schéma d'action préconisé par le rapport de Bernard Quintreau repose, d'une part, sur l'identification des objectifs essentiels qui doivent sous-tendre une politique nouvelle de gestion prévisionnelle des âges et, d'autre part, sur la définition d'une démarche et des divers moyens d'intervention à mobiliser pour mettre en œuvre cette politique.

Il propose ensuite une ébauche de mise en œuvre d'un plan d'action sur la gestion des âges, assorti d'un calendrier établi, dans un premier temps, sur une année (printemps-été 2002/été 2003).

Le programme d'action concerté proposé repose sur une *démarche globale*, dans laquelle tous les acteurs concernés sont mobilisés (Etat, partenaires sociaux, individus eux-mêmes), rejoignant ainsi les recommandations exprimées dans le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites. Cette démarche globale et de long terme repose à la fois sur une implication forte de l'Etat (au titre de ses

¹ L'ensemble du rapport a fait l'objet d'une diffusion au cours d'une précédente réunion.

missions à la fois normatives² et d'impulsion de politiques publiques) et sur la mobilisation des partenaires sociaux, aux différents niveaux auxquels ils interviennent (interprofessionnel, de branche ou d'entreprise).

L'axe essentiel de *la mise en œuvre du programme d'action* est la tenue régulière d'une conférence nationale tripartite (nécessaire à la mise en cohérence des actions conduites par l'Etat et par les partenaires sociaux), préparée, en amont, par des groupes de travail tripartites, chargés d'approfondir le diagnostic, d'identifier les éléments de connaissance manquants, et de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Préparée par un comité de pilotage et convoquée à l'initiative du Gouvernement, la tenue de la conférence tripartite devrait définir les grandes orientations et les étapes principales du plan d'action, ainsi qu'un calendrier de travail pluriannuel.

C'est aussi dans ce cadre que seraient précisés le champ et les thèmes des négociations collectives à engager et les niveaux pertinents de leur intervention.

A l'issue de la phase de négociations, une nouvelle session de la conférence nationale tripartite aurait pour objet d'évaluer les actions engagées et de définir, le cas échéant, des priorités nouvelles.

II- Le positionnement possible du Conseil d'orientation des retraites par rapport à ce schéma

Une convergence d'analyse et de méthode assez large

Dans un très large mesure, les objectifs énoncés dans le rapport Quintreau (et dans l'avis du Conseil économique et social adopté en octobre dernier) pour guider une nouvelle politique de gestion des âges rejoignent les orientations retenues par le Conseil d'orientation des retraites en matière d'emploi des salariés âgés.

De la même façon, sur le processus préconisé pour enclencher la dynamique, l'idée de réunir dans des délais rapprochés une conférence nationale tripartite mobilisant l'ensemble des acteurs concernés autour d'un projet global portant à la fois sur l'emploi, les conditions de travail, la prise en compte de la pénibilité de certains travaux et les modes de gestion des entreprises a été avancée lors du colloque "Age et Travail" et reprise explicitement dans le premier rapport du Conseil.

Ceci étant, le schéma envisagé n'est pas le seul possible. C'est pourquoi, il nous paraît utile et nécessaire qu'une discussion ait lieu au Conseil sur ce point.

Plusieurs schémas possibles

- Dans un premier schéma, la coordination serait étroite sur la conception et le suivi d'une politique d'ensemble.

Ceci n'empêcherait naturellement pas que l'Etat entreprenne, après concertation, les actions qui relèvent de son domaine et que les partenaires sociaux aient une entière autonomie sur ce qui relève de la négociation sociale. C'est le schéma envisagé par le rapport Quintreau ; il paraît avoir l'avantage d'une visibilité politique forte.

² la réorientation des politiques passe nécessairement, pour certains de ses aspects, par la modification de certaines dispositions du cadre juridique

Beaucoup de points restent cependant à préciser, dont le détail ne relève certainement pas du Conseil d'orientation des retraites, mais sur lequel un échange peut-être intéressant. Ainsi :

- . la conférence doit elle concerner aussi bien les entreprises que les fonctionnaires ? Si oui, certaines questions étant à l'évidence particulières à chacun de ces deux secteurs, quelle articulation interne pourrait-elle être proposée ?
 - . quel degré de périodicité pourrait-être envisagé pour la conférence ?
 - . des groupes de travail, pour préparer, en amont, cette conférence, sont-ils utiles ?
- Dans un deuxième schéma, la coordination entre les deux pôles chargés de mener une politique Age et Travail serait plus distendue.

Il n'y aurait pas de conférence tripartite et se dérouleraient d'un côté une négociation entre les partenaires sociaux, s'ils le souhaitent, et, de l'autre, une consultation des partenaires sociaux sur les mesures que l'Etat envisage.

Ces pistes ne sont certainement pas exhaustives, mais il est important que le Conseil puisse formuler un premier avis sur le processus qui lui paraît le plus adapté pour avancer sur un sujet auquel il attache une grande importance.